

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-2330

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	10 000 000
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	10 000 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons à ce que les fonds versés à l'Office national des forêts (ONF) soient augmentés de 10 millions d'euros.

Nous le répétons, il n'est pas possible de faire mieux avec moins. Depuis plus de 30 ans, l'Office national des forêts subit des saignées. Il est passé de 15 000 agents à 8000, pour l'ensemble de nos forêts publiques. Un agent de l'ONF a en moyenne la charge de 1700 hectares contre 800 il y a 20 ans. Selon les départements, ce chiffre varie de 900 à 4000 hectares.

Cette année, de nouvelles suppressions de postes sont prévues : - 95 postes pour le PLF 2022 !

L'austérité budgétaire appliquée à l'Office national des forêts est irresponsable à l'heure du dérèglement climatique, alors que les forêts permettent de capter et stocker du carbone !

De plus, l'état des forêts françaises n'est pas au beau fixe, comme le souligne le rapport annuel du Haut Conseil pour le climat (HCC). La capacité de stockage du CO2 de la forêt française et des prairies a diminué : sont en cause l'augmentation des sécheresses et des incendies, la prolifération d'insectes ou encore l'artificialisation des sols. Les capacités des puits de carbone prévus par la SNBC sont donc surévaluées de 20%, comparé à leur capacité actuelle de stockage.

Il est urgent de renforcer les moyens de l'ONF ! C'est pourquoi, par cet amendement, nous demandons à ce que la subvention pour charges de service public versée à l'ONF soit augmentée de 10 millions d'euros.

Aussi, nous proposons de ponctionner 10 millions d'euros en AE et en CP à l'action 52 « Transport aérien » du programme 203 « infrastructures et services de transports » pour abonder l'action 7, du programme 113 « paysages, eau et biodiversité ».